

# Assurance vie Millevie Premium 2

Pour chercher à valoriser votre capital<sup>(2)</sup> en élargissant votre horizon de placement

## L'essentiel

Avec le contrat d'assurance vie multisupport MILLEVIE Premium 2, **cherchez à valoriser votre capital dans un cadre fiscal avantageux<sup>(1)</sup>**. Conçu pour une clientèle Haut de gamme, il vous donne accès à une **sélection diversifiée de supports financiers et à une gestion à la hauteur de vos exigences**.

- ✓ Une large sélection de supports financiers diversifiés, du plus sécurisé avec le support en euros, aux plus risqués avec les supports financiers en unités de compte<sup>(2)</sup> investis sur les marchés financiers dont une grande sélection de placement socialement responsables fonds labellisés ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou sélectionnés selon des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).
- ✓ La possibilité de confier la gestion de votre contrat à des experts.
- ✓ Un capital qui reste disponible à tout moment sur simple demande<sup>(3)(4)</sup>.
- ✓ La transmission de votre capital en cas de décès au(x) bénéficiaire(s) de votre choix<sup>(4)</sup>.
- ✓ La fiscalité avantageuse de l'assurance vie<sup>(1)</sup>.

## Cherchez à optimiser votre stratégie d'investissement

Vous pouvez adhérer au contrat d'assurance vie MILLEVIE Premium 2 à **partir de 1 789 950 F. CFP (15 000 €) minimum**.

Vous pouvez ensuite réaliser des **versements libres quand vous le souhaitez ou mettre en place des versements programmés** : mensuels, trimestriels ou annuels, à **partir de 8 950 F. CFP (75 €) par mois**.

## Votre capital reste disponible

Votre capital reste disponible en tout ou partie sur simple demande à tout moment<sup>(3)</sup>. Vous pouvez effectuer des rachats partiels à partir de 178 995 F. CFP (1 500 €), en laissant au minimum 596 650 F. CFP (5 000 €) sur le contrat. Des rachats partiels programmés sont possibles sans minimums<sup>(4)</sup>.

**Investir sur un contrat d'assurance vie vous expose à un risque de perte en capital. Cette exposition varie en fonction des supports sélectionnés. Parlez-en à votre conseiller.**

## Vous pouvez confier la gestion financière de votre contrat à des experts ou le gérer vous-même

**En gestion libre**, selon vos besoins et votre profil d'investisseur, vous avez le choix de répartir vos versements entre un support en euros totalement sécurisé et des supports financiers en unités de compte<sup>(2)</sup> pour profiter du potentiel de performance des marchés financiers en contrepartie d'un risque de perte en capital.

À tout moment, vous pouvez modifier cette répartition en effectuant vous-même un arbitrage, dont un par an est gratuit<sup>(4)</sup>.

**En orientation de gestion**, vous optez pour l'orientation qui a été définie avec l'aide de votre conseiller en fonction de vos objectifs et de votre profil d'investisseur : Équilibre, Vitalité ou Audace<sup>(4)</sup>. Vous confiez ainsi la gestion de votre contrat à l'assureur qui mandate un gestionnaire financier. Celui-ci modifiera la répartition de votre capital entre les supports en unités de compte<sup>(2)</sup> selon les opportunités des marchés. À partir de 1 193 300 F. CFP (10 000 €)

(1) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur.

(2) La valeur des supports financiers en unités de compte est exposée à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, selon l'évolution des marchés financiers. Le risque de perte est supporté par vous seul.

(3) Sous réserve de l'accord du bénéficiaire acceptant ou du créancier garanti, le cas échéant. Sur les fonds en euros, des indemnités de rachat peuvent être appliquées selon les conditions et limites prévues dans les engagements contractuels.

(4) Selon les conditions, limites ou exclusions des engagements contractuels en vigueur.

MILLEVIE Premium 2 est un contrat d'assurance vie libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

25.74.00  
www.bnc.nc



Banque de  
Nouvelle Calédonie  
BANQUE & ASSURANCE



# Assurance vie Millevie Premium 2



## Vous profitez du cadre fiscal avantageux de l'assurance vie

→ **En cas de rachat**, avant 8 ans de détention, les plus-values et intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements, à l'IRCDD de 8% et à la CCS de 2,6%<sup>(1)</sup>. Après 8 ans, exonération de l'imposition des plus-values et intérêts<sup>(1)</sup>. Seule la CCS de 2,6% est à régler.

## Les options pour tirer le meilleur parti de la gestion libre

Six options d'arbitrages automatiques sont disponibles pour vous accompagner selon votre profil d'investisseur et vos objectifs, dans la gestion financière de votre contrat MILLEVIE Infinie en Gestion Libre. Vous pouvez activer ou suspendre l'une ou l'autre de ces options, sans frais supplémentaires :

- ✗ **Sécurisation des plus-values** pour sécuriser vers le support en euros les plus-values générées par les supports financiers en unités de compte<sup>(2)</sup> sélectionnés.
- ✗ **Dynamisation des intérêts** pour investir les intérêts acquis sur le support en euros vers des supports financiers en unités de compte<sup>(2)</sup> sélectionnés pour profiter du potentiel de performance des marchés financiers en contrepartie d'un risque de perte en capital.
- ✗ **Diversification progressive du capital** pour investir progressivement tout ou partie du capital du support en euros vers des supports financiers en unités de compte<sup>(2)</sup> sélectionnés présentant un risque de perte en capital mais permettant de rechercher d'avantage de rendement.
- ✗ **Stop Loss relatif** (ou limitation des moins-values relatives) pour protéger le capital investi sur les supports financiers en unités de compte<sup>(2)</sup> suivis en cas de chute des marchés. Le capital est arbitré automatiquement vers le support en euros dès l'atteinte d'un seuil de perte convenu lors de la mise en place de l'option.

## En pratique<sup>(1)</sup>

- ✓ **Versement minimum** : Initial à partir de 1 789 975 F. CFP (15 000 €) ; Libre pas de minimum ; Programmés 8 950 F. CFP (75 €) par mois.
- ✓ **Garantie plancher en cas de décès** : dans la limite de 35 800 000 F. CFP (300 000 €). Même si votre contrat a enregistré des moins-values, vos bénéficiaires désignés seront assurés de recevoir un capital minimum au moins égal au cumul de vos versements (nets de frais sur versement, réduits le cas échéant des versements rachetés).
- ✓ **Frais sur versement** : 3 %
- ✓ **Frais de gestion annuels** : 0,60 % sur le fonds en euros / 0,95 % sur les unités de compte gérées en « gestion libre » / 1,40 % sur les unités de compte gérées en « orientation de gestion ».
- ✓ **Frais d'arbitrage** : sans frais dans le cas d'un réinvestissement vers des supports en unités de compte / 1 % du montant arbitré dans le cas d'un réinvestissement vers le fonds en euros.

(1) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur.

(2) La valeur des supports financiers en unités de compte est exposée à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, selon l'évolution des marchés financiers. Le risque de perte est supporté par vous seul.

MILLEVIE Premium 2 est un contrat d'assurance vie libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

